

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	19
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sous restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Janvier 1874.

## PATRIOTISME ET ESPRIT DE PARTI.

Il y a certaines âmes, plus entées que grandes, qui professent un superbe dédain pour le sentiment qu'on appelle patriotisme. C'est, à les entendre, un sentiment étroit, mesquin et fait pour les petits esprits.

Ces amis de l'humanité chantent que les peuples sont frères et qu'en attendant mieux, l'Europe doit former immédiatement une seule république.

En septembre 1870, quand la France était envahie et foulée par l'Allemagne, la rhétorique sonore de nos radicaux français s'épanchait en effusions philanthropiques dont le moindre défaut était d'énerver la résistance nationale.

Les grands pontifes de la secte, Victor Hugo et Louis Blanc, faisaient crier et vendre dans les rues leur miel humanitaire, bénissaient et essayaient de catéchiser le vertueux peuple allemand qui s'avancait sur nous au bruit sec de ses petits tambours avec sa double devise, qui était une double réponse aux faiseurs de manifestes : pour le roi et pour la patrie.

Au tambour allemand répondait le tambour de Pyat, et celui de Bianqui et celui des sous-philanthropes, qui, s'ils ne recevaient pas d'argent de la Prusse, le gagnaient bien.

Les mêmes avaient fait nommer député français le condottieri cosmopolite Garibaldi, l'ami de tous les hommes, excepté des prêtres. Les mêmes, ou peu s'en faut, voulaient que le même Garibaldi, qui a un cœur de père pour les insurgés des deux mondes, fût le généralissime de l'insurrection communale.

A son défaut, ils prirent pour un de leurs chefs civils le Prussien Franckel, et pour chef militaire, avec le citoyen du monde Cluseret, un certain nombre d'aventuriers en ski et en witz, dont les épées et les consciences étaient à vendre et qui affluaient autour des égouts parisiens.

L'exemple avait été donné par les délégués et les proconsuls du gouvernement de la défense.

Ceux-ci n'avaient-ils pas envoyé chercher dans sa tanière Garibaldi et ses petits et tous les va-nu-pieds italiens de sa suite qu'on avait pu ramasser ?

N'avaient-ils pas livré à ces pandours nos provinces de l'Est en pâture, après leur avoir donné des chemises, des bottes et des galons ?

N'avaient-ils pas humilié le drapeau français en le mettant en pareilles mains ; nos généraux et nos officiers, en les obligeant de servir sous les ordres de pareilles gens ?

N'avaient-ils pas montré, d'ailleurs, par leurs proclamations et leurs circulaires, que l'intérêt de parti primait à leurs yeux tous les autres ?

Né considéraient-ils pas comme suspect et presque factieux le cri de vive la France ?

M. Gambetta, sachant les Bretons tièdes pour la République, ne les avait-il pas de propos délibéré tenus à l'écart, laissés sans armes dans la boue, pendant qu'il faisait libéralement distribuer chassepots et munitions à la démagogie braillarde et peu pressée de combattre des provinces du Midi ?

À côté de ces prétendus conducteurs du

peuple, toujours prêts à servir ses instincts violents et à caresser ses plus mauvaises passions, et qui sont plus sectaires que patriotes, il en est d'autres, moins dangereux sans doute, mais intéressants à connaître. Ce sont des lettrés, des beaux esprits, des savants et des exégètes chez qui l'usage, poussé jusqu'à l'excès, des facultés critiques et la délicate intelligence des rapports complexes des choses ont développé un scepticisme railleur ou hautain.

Ceux-là, fort contents de leur personne, infatués en général de leur propre culture, dominant la foule de plus haut que la tête, se soucient fort peu du peuple et des peuples, et savent distinguer la portion supérieure de l'humanité, dont ils sont l'élite, de la portion rampante et inférieure.

Ceux-là, soupeseurs d'idées, abstrauteurs de quintessence, très-fiers des quartiers de noblesse de leur esprit, se croyant faits et mis sur la terre pour mener les affaires de la société, se rient volontiers de ce mot lourd, pataud et pédant de patrie, après lequel baient les badauds. La patrie est pour eux une grossière idole, et leur encens est de trop fine qualité pour qu'ils le brûlent à ses pieds.

Nous ne parlons pas de ces viveurs et de ces jouisseurs, qui, préoccupés uniquement de leur bien-être et le trouvant partout pour de l'argent, déclarent qu'ils trouvent la patrie partout où ils sont bien. A ceux-là manque l'esprit public, avec tous les autres.

Mais, chez les premiers, l'esprit de secte, la passion de parti étouffe toute espèce de patriotisme. Chez les seconds, c'est l'infatuation, le scepticisme, l'orgueil démesuré et l'ambition aiguë.

La gauche cultivée nous présente plus d'un des types de raffinés. Plusieurs ne se font nul scrupule de suivre avec une sympathie presque avouée la croisade prussienne contre des idées dans lesquelles s'incarne aujourd'hui le patriotisme français. L'esprit de parti les aveugle. Ils se soucient peu de savoir s'il est noble et d'une âme bien située de faire publiquement chorus avec l'étranger.

D'un cœur léger, ils marcheraient sur le cœur du pays pour satisfaire leur rancune, leur jalousie, les intérêts de leur avide et impatiente ambition. Ils souffleraient sans vergogne, à l'étranger qui nous hait et voudrait nous achever, ce qui pourrait servir ses desseins contre nous et avancer notre chute finale. Tout cela pour recueillir dans la poussière une ombre de pouvoir qu'ils sont au fond incapables d'exercer.

Pourquoi ne le dirions-nous pas ? En écrivant ces lignes, nous avons dans l'esprit un récent incident. Un député s'est fait le correspondant d'un journal anglais, il lui fournit documents et renseignements sur ce qui se dit et se pense autour de lui. Il lui étale nos misères et nos divisions. Il se complait à faire les honneurs de nos faiblesses, et sans doute les exagère. Quand la poste ne va pas assez vite, il use de dépêches télégraphiques. Son poste de député lui permet de savoir tout. C'est une sentinelle qui fait part au public des consignes.

En vérité, ce rôle n'est pas fort beau. Il ne le sent pas du tout. Il s'étonne qu'on le trouve mauvais, que le gouvernement arrête ses dépêches politiques et ses secrètes confidences. Il le prend de très-haut. Il crie à la violence, à l'arbitraire, à l'abus odieux de la force ; il crie au bâillon. A défaut du télégraphe qu'on lui coupe, il écrira.

Le plus singulier, c'est qu'il est de bonne foi dans ses naïves protestations. Mais le

gros patriotisme du gros public trouvera que cette fine conscience n'a pas toutes les clartés qu'il faudrait.

L. BARNARD.

## Chronique générale.

La commission de décentralisation s'est réunie avant-hier.

La commission a fait un pas nouveau et important dans la voie qu'elle a adoptée. A la dernière séance, sur la proposition de M. Perrot, elle avait consacré l'intervention des plus imposés dans la confection du budget communal, lorsque ce budget doit comprendre le vote d'un emprunt ou de centimes extraordinaires.

M. de Chabrol a exprimé le regret de ne pas voir cette intervention étendue à toutes les délibérations du conseil municipal.

M. de La Bassetière, sans aller aussi loin, sans vouloir faire participer l'institution des plus imposés à l'ensemble de la vie communale, ce qui aurait de graves inconvénients qu'il a signalés déjà, serait très-partisan de la faire intervenir au point de vue conservateur, par les actes qui engageraient l'avenir de la commune, tels que la vente des immeubles communaux. Il propose une disposition en ce sens.

Cette disposition, soutenue avec des développements fort intéressants par le savant rapporteur de la commission, M. de Chabrol, appuyée aussi par M. Fresneau, est combattue par M. Lucet, qui croit y voir une dérogation aux principes sur la matière.

M. Perrot y fait aussi quelques observations.

M. Bethmont fait ressortir avec évidence que la disposition de M. de La Bassetière n'est qu'une conséquence du principe de M. Perrot déjà adopté dans la séance précédente, puisque l'aliénation des biens de la commune ne sera le plus souvent qu'un emprunt déguisé. Les plus imposés, sans cette garantie, seraient facilement frustrés du droit qu'on leur a reconnu.

M. Bethmont ajoute que la délibération des plus imposés dans la circonstance ne fera que donner plus de force à la décision quand elle sera prise d'accord avec le conseil municipal ; que le préfet y regardera de plus près quand il s'agira d'annuler un vote aussi solennel ; que ce sera enfin un élément de force, d'indépendance, d'autonomie municipale.

M. de La Bassetière accepte cette disposition complémentaire, et l'article est voté à une grande majorité.

L'ensemble des dispositions adoptées déjà peut faire regarder le projet de loi municipale comme à peu près complet en ce qui concerne les communes rurales.

La commission examinera demain ce qui regarde les communes urbaines, et quelle sera la ligne de démarcation qui devra séparer celles-ci des premières.

M. Bethmont demande que M. de La Bassetière ajoute à sa disposition la loi d'échange, qui est aussi un mode d'aliénation.

La commission de décentralisation a abordé l'ensemble du régime applicable aux communes d'une certaine importance.

La première question qui se pose est relative à la limite à établir entre les communes urbaines et les communes rurales.

Est-ce le chiffre de la population ou le chiffre du revenu des communes, ou bien la nature des produits qui alimentent ce revenu

(centimes additionnels ou octroi), qui doit servir à établir cette distinction ?

Divers systèmes ont été soutenus sur ce point par MM. Lanet, de Chabrol et Bethmont.

La commission s'est ajournée à demain pour continuer la discussion.

\*\*

Le Times publie la dépêche suivante :

« Berlin, le 24 janvier.

» Les chefs et les journaux du parti ultramontain ayant, en ces derniers temps, tiré un encouragement considérable de l'appui de la presse française, le prince de Bismark chargea, il y a quinze jours, le comte d'Arnim de remettre au duc Decazes un message dont voici la substance :

« La presse française, exposa le comte d'Arnim, étant sous le contrôle absolu du gouvernement français, et comme il lui est strictement défendu de se laisser aller à un langage extrême sur les matières intérieures importantes, ses constantes attaques contre le gouvernement et la nation allemande ne peuvent être regardées que comme approuvées par les autorités françaises. Le gouvernement allemand est d'autant plus péniblement surpris de cela que la politique papale et ultramontaine soutenue avec un si vif enthousiasme par la presse française est tout ce qu'il y a de plus opposé à l'Allemagne.

» On ne peut mettre en doute que la presse française ne fasse unanimement cause commune avec les ennemis de l'Allemagne, quoique le gouvernement puisse modifier instantanément le langage des journaux. Donc, le gouvernement allemand, tout en laissant le gouvernement français agir ainsi qu'il lui plaît, trouve impossible de ne pas tirer ses conclusions de l'attitude provocante assumée par la presse française.

» Le duc Decazes soumit cette communication au cabinet et fut autorisé à répondre que le gouvernement français était déterminé à remplir toutes ses obligations internationales. On espère, en conséquence, que des mesures seront prises pour influencer le langage de la presse française et pour empêcher qu'elle n'encourage directement la presse allemande à braver les lois de l'empire.

Il résulte de cette dépêche que M. de Bismark n'aurait désigné nommément aucun journal « ultramontain. » M. d'Arnim aurait-il été plus loin dans ses communications verbales ? Ou faut-il croire que le gouvernement français a pensé que, du moment où la Prusse se plaignait de la presse française en général et de la presse catholique en particulier, il y avait lieu de lui donner satisfaction en frappant l'Univers ?

\*\*

Le Journal officiel publie le résultat des produits des impôts pendant l'année qui vient de finir.

Le Trésor a perçu en 1873, sur les impôts indirects, 478,542,000 francs de plus qu'en 1872.

La comparaison des recouvrements de 1873 avec les évaluations budgétaires applicables à la même année, font ressortir une différence en moins de 3 millions 655,000 francs.

Les droits de timbre ont dépassé de plus de 47 millions les évaluations budgétaires ; mais, par contre, les boissons ont perdu 22 millions sur ces mêmes évaluations.

C'est la différence la plus sensible qui se soit produite dans le revenu des divers impôts. — Les droits d'enregistrement, les sucres coloniaux et les allumettes chimiques subissent aussi des réductions assez fortes.

Quant aux contributions directes, les recouvrements dépassent de 23,432,000 fr. les onze douzièmes échus au 31 décembre 1873.

D'autre part, les frais de poursuites qui, l'année dernière, étaient dans la proportion de 1.94 pour 1,000 fr. de recouvrement, ne sont aujourd'hui que de 1.82.

Ce résultat est des plus favorables.

#### AFFAIRE HAENTJENS ET GAMBETTA.

Voici le procès-verbal rédigé par les témoins de MM. Haentjens et Gambetta, à la suite de l'incident qui s'est produit à la séance de mercredi :

« A la fin de la séance de mercredi, pendant que M. Haentjens était à la tribune prononçant les paroles suivantes :

» On reprochait à M. Gambetta de faire de la propagande involontaire pour l'indiscipline ; j'ai eu le tort de l'interrompre, et je viens expliquer mes paroles ; j'ai dit : M. Gambetta a fait aussi à la tribune du Corps législatif de la propagande involontaire pour l'indiscipline. »

» M. Gambetta a lancé une interruption au milieu de laquelle a été entendu le mot « menteur. »

» M. Haentjens a fait demander à M. Gambetta par deux de ses amis, MM. Bussion-Duviver et Joubert, s'il avait prononcé ce mot. M. Gambetta ayant répondu affirmativement, les soussignés se sont trouvés en rapport pour échanger les explications nécessaires. Après une démarche vaine pour avoir à la sténographie le texte officiel des paroles citées plus haut et produites par eux, MM. Michel Renaud et Laurent Pichat ont déclaré que M. Gambetta n'avait pas dû entendre ce mot involontaire et qu'ils retiendraient le mot de menteur. »

D'après le *Pays* une scène des plus vives se serait passée l'autre jour chez le prince Napoléon, entre ce dernier et M. Galloni d'Istria, député. A la suite d'un échange d'explications sur la politique suivie par le parti bonapartiste et de la profession de foi du député de la Corse, décidé à consacrer ses efforts au retour seul du prince impérial, M. Galloni a quitté violemment le salon du prince Napoléon. La rupture est complète et un certain nombre de bonapartistes qui ont eu connaissance de l'incident ont déposé leur carte chez l'honorable député de la Corse. Le *Gaulois* et le *Pays* annoncent qu'ils joignent la leur à toutes celles qui ont été adressées à M. Galloni.

Ainsi les bonapartistes sont divisés ; les uns veulent ramener le prince impérial, les autres le prince Napoléon ; il est bien facile de les mettre d'accord, ainsi que le remarque judicieusement la *Gazette de France*, c'est de ne laisser revenir ni l'un ni l'autre.

Un de nos correspondants nous signale ce moyen de propagande bonapartiste :

Certaines grandes maisons du commerce parisien, dit-il, fabriquent et vendent, dans une énorme proportion, des timbres-poste imitant la forme et l'aspect de ceux de l'administration, mais dont la vignette représente le profil et le nom du prince impérial.

Ils sont destinés à être collés sur les lettres à côté du timbre de l'administration des postes.

Si cette habitude venait à se généraliser, les paysans verraient, à toute heure, circuler au milieu d'eux des correspondances à l'effigie du prince impérial, exactement comme si l'empire était rétabli.

Cela pourra paraître puéril au premier coup d'œil.

Les hommes qui réfléchissent ne seront peut-être pas de cet avis.

On écrit de Londres que, sur la recommandation de M. de Glanville, la reine d'Angleterre a dissout le Parlement.

Le motif de cette dissolution est le récent succès des conservateurs.

Les élections auront lieu très-prochainement et le parlement se réunira le 5 mars.

La commission de décentralisation, qui s'est réunie samedi matin, a reçu d'intéres-

santes communications statistiques, apportées par MM. Raudot, de Chabrol et Lefèvre-Pontalis.

A la suite de ces communications, la commission a délibéré sur la limite à établir entre les communes rurales auxquelles sera applicable la législation spéciale qu'elle vient d'adopter, et les autres communes, dites urbaines, à qui serait destinée une autre législation communale.

La commission avait déjà décidé qu'on tiendrait compte, pour fixer cette limite, à la fois du chiffre des revenus communaux et de celui de la population.

M. de Chabrol et M. Fresneau voudraient abaisser la limite à un chiffre maximum, l'un de 1,000, l'autre de 2,500 habitants.

M. de La Bassetière propose de l'élever au contraire au chiffre de dix mille habitants. C'est à peu près la limite au-delà de laquelle cesse de fonctionner aujourd'hui l'institution des plus imposés telle qu'elle existe actuellement.

Ce n'est, du reste, que dans les communes composées de plus de 40,000 habitants, que l'on peut facilement saisir et faire représenter d'une façon distincte les intérêts divers.

Après plusieurs observations de MM. Perrot, de Chabrol, L. Brun, Lefèvre-Pontalis, la proposition de M. de La Bassetière, soutenue par M. Raudot, est adoptée.

Mais il est entendu que cette limite est provisoire, et qu'après l'adoption de la législation communale urbaine, s'il en est une spéciale, on pourra l'abaisser ou l'élever pour la mettre plus en harmonie avec l'ensemble du système.

#### LA DÉPÊCHE SCHÉRER.

Le *Daily News* contient les lignes suivantes :

« Voici la copie de la communication que M. le duc de Broglie a arrêtée comme dépêche, et qui nous a été transmise par la poste. Elle a été publiée sous forme de lettre dans le *Daily News* du 3 janvier :

#### LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

« Un correspondant de Paris nous écrit : Vous connaissez la situation du navire français l'*Orénoque*, qui est toujours en station à Civita-Vecchia, afin de donner au Pape la facilité de quitter Rome si l'envie lui en prend. Vous savez aussi que le gouvernement italien considère la présence continue de ce navire comme une provocation, et qu'elle a déjà donné lieu à beaucoup de désagréments.

« On annonce que le gouvernement français aurait résolu de saisir la première occasion favorable pour rappeler l'*Orénoque*, malgré l'opposition que cette mesure rencontrera de la part des cléricaux, qui sont les soutiens du cabinet. Le fait suivant, dont je puis vous garantir l'exactitude, va probablement hâter la résolution du gouvernement.

« Les membres de la légation italienne, à Paris, ne cachent pas dans leur conversation que le désir de l'Italie est de vivre en paix avec la France, qu'ils ne feront rien pour troubler les relations amicales qui existent entre les deux pays, mais que si le ton du cabinet français changeait, et si le gouvernement de Broglie voulait intervenir en faveur du Pape, le gouvernement italien tirerait un grand avantage de la présence de l'*Orénoque*. Il suffirait alors d'exiger du cabinet français le départ du navire, et comme alors, dans ces circonstances, une telle demande ne pourrait pas être prise en considération, un cas de guerre peut surgir dans les vingt-quatre heures.

« Voilà le péril dans lequel nous met un gouvernement imbécile (*imbecile*) et bigot (*bigoted*). »

Reste à savoir si ce texte est bien conforme à celui de la dépêche interceptée par M. le ministre de l'intérieur, car dans la copie qu'il en a adressée par la poste au journal anglais, M. Schérer a fort bien pu en modifier les termes.

La production du texte même de la dépêche qui se trouve entre les mains du ministre nous paraît donc encore plus indispensable après qu'avant la publication de l'article du *Daily News*.

Il faut absolument que M. Schérer obtienne cette production. Son honneur y est engagé.

L'agence du *Courrier de Paris* publie la communication suivante :

Nous recevons à l'instant de l'honorable M. Schérer la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

« A Monsieur le directeur de l'agence du *Courrier de Paris*.

» Monsieur,

» Vous reproduisez dans votre numéro du *Courrier de Paris* du 24 janvier, un article du *Daily News*, dont vous me désignez comme l'auteur probable.

» J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il n'en est rien ; je n'ai pas écrit une ligne au *Daily News* depuis le 1<sup>er</sup> janvier et n'ai pas même échangé avec ce journal de correspondance privée.

» Vous jugerez équitable, j'en suis persuadé, monsieur, de publier cette rectification.

» Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

» Ed. SCHÉRER,

» Député de Seine-et-Oise. »

Ainsi, le *Daily News* affirme que la copie de la dépêche de M. Schérer, arrêtée en France au bureau d'expédition, a été publiée par lui, sous forme de lettre, dans son numéro du 3 janvier.

Et il ajoute qu'il a reçu de son correspondant particulier (tout le monde entend M. Schérer) une autre lettre en date du 19 janvier, laquelle, revenant sur les mêmes allégations, dépasse de beaucoup, en fait d'antipatriotisme, la lettre du 3 janvier.

Mais M. Schérer affirme, de son côté, n'avoir plus écrit au *Daily News* depuis le 4<sup>er</sup> janvier.

Nous laissons au public de se décider entre M. Schérer et le *Daily News* et nous attendons de nouvelles explications de M. Schérer.

#### Une visite à bord de l'ORÉNOQUE.

Nous empruntons au journal *l'Italie* les passages suivants du récit d'une visite à bord de la frégate française qui, depuis trois années, est en station dans le port de Civita-Vecchia.

Cette relation est empreinte d'une parfaite bienveillance, c'est-à-dire d'un très-suffisant esprit de justice, ainsi qu'on va en juger, et contraste heureusement avec les stupides criaileries que les gagistes de la Prusse en Italie et ailleurs, ont fait retentir à propos de ce bâtiment.

Il faut d'abord que le lecteur sache ce qu'est l'*Orénoque*. C'est le dernier échantillon survivant de six bateaux à vapeur à roues, de 450 chevaux de force, que le gouvernement de Louis-Philippe fit construire, il y a plus de trente ans, pour le service postal transatlantique. Ces bâtiments s'appelaient, s'il nous en souvient bien : le *Cacique*, l'*Amazone*, le *Darien*, le *Panama*, le *Maggellan* et enfin l'*Orénoque*. Le service postal en vue duquel ils avaient été construits n'ayant pas été institué, ces navires passèrent à la flotte ; ils ont joué un rôle important dans la guerre de Crimée.

L'*Orénoque* est peut-être le Nestor de notre marine à vapeur. Il est comme un vieillard, tout voûté et déjeté, et aurait presque la tournure de la frégate d'eau douce amarrée au quai d'Orsay, si la robuste fierté de sa mâture et la mâle coquetterie de ses agrès ne lui conservaient un air de cranerie qu'il gardera jusqu'à ce que la hache le dépèce ou que la mer l'engloutisse. Nous cédonns la parole au reporter du journal italien :

« L'état-major de l'*Orénoque* (ce fameux état-major qui, à l'exception du capitaine, n'a jamais vu le Saint-Père, quoi qu'on en ait dit) est composé d'un commandant, M. Briot, capitaine de vaisseau ; d'un second, M. Besson, lieutenant de vaisseau ; de cinq enseignes, d'un chirurgien-major, d'un médecin en second et d'un officier d'administration, soit dix officiers.

» L'équipage compte 470 hommes ; ce sont tous de forts et solides gaillards respirant l'énergie et la santé. La plupart sont Bretons, comme l'état-major, du reste ; il y a aussi parmi eux quelques Provençaux et quelques Corses.

» Depuis 1870, la frégate n'a quitté son mouillage qu'une fois, pendant quelques heures, pour aller au secours d'un navire de la marine italienne qui s'était jeté à la côte. Son équipage n'est, cependant, plus le

même ; il a été changé avec l'état-major, il y a quinze mois environ. Seul, le commandant Briot est resté.

» Le navire est éloigné d'une vingtaine de mètres du quai. Un bateau guidé par une corde fait le va-et-vient entre le quai et la frégate. Tous les dimanches, les visiteurs sont admis sur l'*Orénoque* ; pendant les autres jours de la semaine, il suffit de demander à l'officier de service ou au second la permission de le visiter, et cette permission est aussitôt accordée.

» On sait quelle est la réputation de courtoisie dont jouissent les officiers de marine en général. Cette réputation ne se dément pas sur l'*Orénoque* ; il est impossible d'être plus affable, plus accueillant que l'état-major de la frégate.

» L'*Orénoque* n'a que quatre gros canons en batterie, encore sont-ce des canons de vieux modèle à âme lisse. Il possède, en outre, un petit canon de débarquement.

» Vous voyez, me disait l'officier qui m'accompagnait, que nous ne sommes pas bien terribles.

» Mon obligé cicerone me conduisit successivement dans le carré des passagers, dans sa cabine ; là je remarque des publications spéciales italiennes. Il m'apprend que les officiers du bord traduisent ce qui se produit de remarquable en Italie touchant la marine et envoient leurs traductions à la *Revue maritime* de Paris. C'est ainsi que, en ce moment, ils viennent d'achever la traduction du discours prononcé récemment à la Chambre par M. San Bon.

» Les officiers de l'*Orénoque* passent encore le temps d'une autre manière, en dehors des heures de service. Tous font des cours à l'équipage : cours de navigation, cours de mathématiques, cours d'histoire. Aussi, l'*Orénoque* est-il une excellente école pour les matelots qui y acquièrent les moyens d'avancer rapidement.

» L'*Orénoque* est la providence des pauvres de Civita-Vecchia auxquels les matelots distribuent de la soupe et du pain, pris sur leurs rations... »

Et c'est à propos de cet inoffensif vétéran de la flotte française qui se tient à la disposition de l'auguste vieillard du Vatican, pour le cas où il plairait à celui-ci de partir, que l'on a fait courir les bruits les plus sinistres ! Ce serait odieux si ce n'était bête !

#### LES CRIMES DE LIMOURS.

Les révélations d'un mort. — Cinq arrestations.

Grande nouvelle : LES ASSASSINS DE LIMOURS SONT ARRÊTÉS.

Cette association de malfaiteurs, qui depuis un an terrifie la population de toute une contrée, est enfin tombée entre les mains de la justice, à laquelle elle avait osé porter un audacieux défi.

La façon dont les assassins ont été découverts est un véritable roman fantastique, dénouement digne des autres chapitres de cette histoire sanglante.

Eux qui parcouraient le pays, semant la mort sur leur passage, c'est un mort qui les a dénoncés.

Voici, du reste, les renseignements qui arrivent de Limours.

Tout le monde à Limours était très-inquiet mardi de la disparition du facteur Désiré, qui, parti lundi matin pour sa tournée, n'avait pas encore reparu à son domicile.

On se mit à sa recherche, et, au bout de quelques heures, les gendarmes de la brigade finirent par découvrir, à genoux au pied d'un sapin, le facteur étranglé avec son propre mouchoir, son sac à côté de lui.

Au premier moment, ce ne fut qu'un cri :

— Encore un assassinat !  
Mais, en examinant de plus près, on reconnut que c'était le facteur lui-même qui s'était suicidé. Une lettre trouvée dans son sac ne laissait, du reste, aucun doute à cet égard.

« Je meurs innocent, disait cette lettre ; mais je puis faire connaître les coupables des assassins. »

Voici leurs noms :  
» Leboeuf, l'ancien garçon boucher de Criton, actuellement à Paris, où il travaille aux abattoirs de la Villette ;

» Gigard, de Limours, son beau-père ;  
» Guillemard, surnommé le garde-champêtre du Bois-Dardot, neveu de la mère Vivance ;

» Froquet, d'Angervilliers ;  
» Et enfin le marchand de vins d'Angervilliers, ce qui fait cinq. »  
Le malheureux joignait à cette déclaration quelques recommandations au sujet de ses enfants qui restent orphelins.

Un gendarme monta immédiatement à cheval et partit à franc-étrier pour porter cette nouvelle à Rambouillet. Dans la journée de mercredi, les quatre individus habitant le pays furent arrêtés.

En même temps le parquet de Rambouillet adressait à M. le préfet de police une dépêche demandant l'arrestation immédiate du garçon boucher Lebœuf.

Au reçu de cette dépêche, M. Claude, chef de la sûreté, envoyait deux de ses agents s'enquérir de ce Lebœuf à l'abattoir de la Villette. On lui dit que ce Lebœuf viendrait le soir à l'abattoir pour régler son compte, et qu'il demeurait 8, rue de Flandre.

M. Claude prit alors deux autres agents, et assisté du commissaire de police du quartier, de l'officier de paix de l'arrondissement, et de deux gardiens de la paix, il se présenta rue de Flandre, 8, au domicile de Lebœuf.

Bien que d'une taille élevée et d'une force colossale, Lebœuf, en présence d'un pareil déploiement de forces, comprit que toute résistance était inutile. Il se rendit donc aux agents.

Le lendemain matin, il a été sorti du dépôt, et sous la garde d'un brigadier et de trois agents, conduit à Rambouillet, où il a été mis à la disposition de la justice.

Ces arrestations ont produit dans tout l'arrondissement de Rambouillet un immense soulagement.

On ne sait pas encore quelle raison a pu pousser le malheureux facteur à se suicider avant de faire connaître à la justice les noms des coupables. Bien que, dans sa lettre, il se déclare innocent, beaucoup de gens sont persuadés qu'il a dû tremper dans les crimes.

Sa position, qui le mettait à même de pénétrer dans les maisons, et de constater bien des secrets, pourrait faire croire qu'il servait d'indicateur à la bande, et que c'est sous le poids du remords qu'il s'est décidé à en finir.

On remarquait en effet, depuis quelques mois, que le facteur Désiré était morne, pâle, amaigri. Aux questions qui lui étaient faites sur sa santé, il répondait simplement que son métier le fatiguait beaucoup, et que, sans ses enfants qu'il avait à nourrir, il ne le continuerait pas longtemps.

D'autres émettent une autre opinion. Ils disent que le facteur n'était pas complice des crimes, mais que, dans ses tournées, il avait découvert quels étaient les assassins.

Mais, avec cette tenacité des paysans qui ne veulent pas s'avancer vis-à-vis de la justice, il avait gardé le silence : de là la tristesse qui se peignait sur son visage.

En voyant le bruit se faire autour de cette affaire, en voyant le nombre des crimes augmenter de jour en jour, le désespoir l'avait saisi et il avait pris la suprême résolution de faire tout connaître et de mourir.

De ces deux versions, quelle est la bonne ? C'est ce que seuls les débats pourront faire savoir.

L'arrestation des cinq individus dénoncés par le facteur a eu un autre résultat.

Un nommé Bréault, filé depuis longtemps par la police de sûreté et arrêté, il y a deux jours, a été mis immédiatement en liberté.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Ont été nommés membres du Tribunal de Commerce, au second tour de scrutin qui a été ouvert hier :

Juges.

MM. Gratién, Frédéric.  
Brière, Jules.

Juges suppléants.

MM. Lemoine.  
Frugier aîné.  
Rattier fils.

LE CADASTRE.

Au lieu de charger et de surcharger de centimes additionnels les parcelles de terre

qui paient l'impôt direct, la justice exige qu'on impose celles qui sont en culture et qui ne supportent aucune contribution.

Cette idée vient d'être adoptée par la commission du budget, à une très-grande majorité ; elle a pris une forme pratique dans la proposition de loi présentée par M. Mathieu Bodet.

C'est l'administration des finances qui sera chargée de présenter à l'approbation de l'Assemblée les moyens les plus propres à l'exécution du projet.

Le cadastre a été commencé en 1808 et terminé seulement en 1847. Or, à l'époque où furent cadastrées les terres de chaque commune, un certain nombre de parcelles furent inscrites comme étant en friche, et par suite furent exemptes de l'impôt ; mais les friches d'autrefois sont devenues des prairies, des champs, des vignes ou des bois. Il est donc de toute justice que leur qualification soit changée sur la matrice cadastrale et qu'elles fournissent leur part des contributions comme toutes les autres parcelles qui donnent un rapport.

La superficie de la France donnée par le cadastre est de 52 millions d'hectares.

Sur ce nombre, on compte des landes, pâtis, bruyères, marais, rochers, montagnes incultes, terres vaines et vagues... 7 millions d'hectares.

C'est sur ce domaine en friche, disséminé sur tous les points du territoire, que devra porter la révision ; et tout ce qui aura cessé d'être « inculte, vain et vague, » pour devenir cultivé ou planté, devra passer dans la catégorie des parcelles produisant l'impôt. Ce sera de toute justice.

Par décrets du 12 janvier, deux chaires de thérapeutique ont été créées, l'une à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers, l'autre à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rennes.

On nous assure que M. Waldeck-Rousseau vient de donner sa démission de maire de Nantes.

L'Union bretonne annonce que des membres de l'administration municipale de Nantes ont donné leur démission. Cette démission serait motivée par la loi sur les maires.

M. le ministre des travaux publics a reçu une commission interdépartementale, composée de députés et de conseillers généraux, qui sollicite l'établissement d'un nouveau chemin de fer de Nevers à Angoulême. Les études d'ensemble seront faites à cet effet, dans le courant de l'année, par les ingénieurs de l'Etat.

Si le projet était adopté, le chemin de fer traverserait les six départements de la Nièvre, du Cher, de l'Indre, de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Charente, et passerait par Saint-Amand, la Châtre, Bellac et Confolens.

On nous apprend qu'au ministère de l'intérieur on s'occupe très-activement d'un projet de réorganisation des dépôts de mendicité dans toute la France.

La Société d'agriculture de Tours prépare pour la prochaine moisson des expériences où les moissonneuses françaises seront appelées à figurer à côté des moissonneuses de provenance anglaise ou américaine. Ces expériences auront lieu aux portes de Tours, sur les terres voisines de la colonie de Mettray.

Depuis quelque temps, on remarque que les billets de banque de 5 fr. sont devenus assez rares ; ils ont été remplacés en partie dans la circulation par les pièces de 5 fr. en argent.

Les billets de 20 fr. sont aussi moins abondants : cela est dû, paraît-il, à ce que la Banque de France veut les remplacer par un nouveau modèle. Il n'est question de retirer ni les uns ni les autres de la circulation, du moins pour le moment. On en détruit bien une certaine quantité, mais ce sont ceux qui, par suite d'un usage constant dans les transactions, rentrent dans un état de détérioration ou d'usure qui réclame cette mesure.

L'Intérêt public, de Cholet, raconte l'anecdote suivante à propos des derniers brouillards :

« L'épaisseur du météore était telle, nous l'avons dit, qu'on ne pouvait distinguer les objets à deux mètres. Or, une dame, qui passait au bas de la place Travot, aperçoit un monsieur marchant devant elle, et, le prenant pour son mari, absent depuis la veille et que le chemin de fer devait ramener dans la journée, court à lui, l'enlace de ses deux bras charmants et, sans relever son voile constellé de perles humides, lui donne un baiser sur la joue gauche, en murmurant : « Ah ! cher ami ! que je suis heureuse de... »

« Le monsieur, stupéfait, se retourne, la dame pousse un cri de poule effrayée, s'enfuit et disparaît dans le nuage.

« Cette anecdote, très-historique, vous donne la mesure, chers lecteurs, des événements étranges auxquels peuvent donner lieu les brouillards. »

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Jeudi prochain, très-joli spectacle composé de trois pièces : *le Gendre de M. Poirier*, une des meilleures comédies d'Emile Augier, *Sous un bec de gaz* et *Tambour battant*, vaudevilles.

## Faits divers.

Nous lisons dans la *Gazette du Midi* :

« Pendant notre tirage, nous apprenons qu'un dépôt d'armes et de munitions vient d'être découvert rue de la Providence, 14, à Marseille. Les issues de la maison ont été gardées par une escouade d'agents, pendant que la police procédait aux perquisitions.

« On a saisi également des papiers importants.

« Le détenteur, qui a été arrêté avec sa femme, est, dit-on, un ancien franc-tireur.

« D'après les renseignements qui nous parviennent, M<sup>me</sup> F... a été relâchée dans la journée, le détenteur a été maintenu en état d'arrestation.

« Les armes trouvées à son domicile sont six fusils avec les sabres-baïonnettes, un sabre de cavalerie, revolvers, poudre, cartouches et divers objets de fourniment d'origine prussienne.

« Une perquisition a été également opérée au domicile du père de l'individu arrêté.

« Nous ignorons les résultats.

L'autre soir, à Lille, vers dix heures, la rue d'Inkermann était en émoi. Des cris de désespoir sortaient d'une chambre située au second étage du numéro 55.

Une jeune fille de 17 ans, Lèlie Duriez, en voulant verser de l'huile de pétrole dans sa lampe sans l'éteindre complètement, déterminait une explosion formidable, et le liquide enflammé, se répandant sur ses vêtements, la couvrit de profondes brûlures de la ceinture à la tête, pendant que son jeune frère Emile, couché depuis quelques instants, recevait les horribles éclats de cette explosion, et que sa mère se brûlait profondément en voulant la secourir.

Le père est à l'hôpital, ayant été blessé il y a quelques jours en travaillant. La mère a 43 ans, et les brûlures qu'elle vient de recevoir lui interdisent tout travail d'ici longtemps. Quant aux deux enfants, s'ils en reviennent, ils seront probablement à jamais estropiés.

Le *Gaulois* fait de très-justes observations sur le truc qu'emploient les cafetiers et les débitants pour augmenter leurs revenus, en prétextant les nouveaux impôts :

« Ainsi le verre de bière, qui se vendait huit sous dans les cafés du boulevard, se vend aujourd'hui dix sous.

« Mettons qu'il faille quatre bocks pour faire un litre, cela produit une augmentation de recette de 40 centimes par litre ou de 4 fr. par dix litres.

« Or l'impôt nouveau grève de 1 centime 1/2 les dix litres de bière en question.

« L'augmentation de l'impôt augmente donc le bénéfice net du café de 3 fr. 98 c. 1/2. »

Même calcul sur l'eau-de-vie :

« Le litre d'eau-de-vie contient de quarante à cinquante petits verres.

« Quand le garçon de café nous sert du cognac ordinaire, il nous fait payer le verre deux sous de plus qu'autrefois ; quand il nous verse de la fine-champagne, l'augmentation est en général de cinq sous. Je ne parlerai que de la première consommation.

« Quarante petits verres, rapportant 40 centimes de plus, donnent un surcroît de bénéfice de 4 fr. Or, le droit nouveau est seulement de 4 centimes pour le litre entier.

« L'augmentation de l'impôt augmente donc le bénéfice net du café, pour un seul litre, de 3 fr. 96 c. »

Il faudrait donc créer une ligue de consommateurs contre cette exploitation éhontée. Y a-t-il un moyen pratique d'arriver à ce résultat ? On pourrait s'en occuper.

Un grand fait physiologique vient de se produire. On mande de New-York, le 20 janvier au soir, que les frères siamois sont morts à deux heures d'intervalle l'un de l'autre. Leur solidarité corporelle était réelle.

La dernière malle de l'Inde, arrivée de Marseille à Paris, a fait le trajet en dix heures. C'est le plus rapide jusqu'à ce jour : plus de vingt lieues à l'heure. Une seule voiture des postes de l'administration française accompagne la malle anglaise. Les chefs de gare des principaux points de la ligne de Lyon se remplacent successivement pour accompagner ce rapide convoi et surveiller la route.

Ils se placent sur la machine à côté du mécanicien, qui a déjà assez à faire de soigner sa machine. L'administration des postes anglaises paie pour ce transport 3 fr. par kilomètre, ou 3,200 fr. pour le voyage de Marseille à Paris. Le train spécial fait 86 kilomètres, près de 22 lieues à l'heure. C'est, dit le *Siècle*, la plus grande vitesse parcourue sur le réseau de notre pays.

## Dernières Nouvelles.

On annonce que l'*Officiel* d'aujourd'hui nous fera connaître les maires des grandes villes nommés en vertu de la récente loi.

La première liste, d'après ce que rapporte l'*Evénement*, ne contiendra pas moins de 250 à 300 nominations.

Le gouvernement paraît disposé à ne pas faire de grands changements dans les villes ou bourgs dont la population compte moins de 6,000 âmes ; dans son esprit, la loi organique municipale, qui doit être discutée et votée dans deux mois, ne devant pas lui conférer le pouvoir de nommer les maires des communes dont la population est inférieure à 6,000 habitants.

Ces nominations de maires seraient accompagnées d'un nouveau mouvement préfectoral et sous-préfectoral.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Paris, le 23 janvier.

Le duc Decazes est venu aujourd'hui à Paris pour recevoir le corps diplomatique selon la coutume ordinaire. En se retirant, les membres du corps diplomatique se sont entretenus de la dépêche publiée dans le *Times* d'hier, dépêche dont l'exactitude paraît avoir été mise en doute d'une manière semi-officielle.

Malgré cette dénégation, il ne semble pas qu'il soit permis de douter que l'attitude du gouvernement allemand n'ait ajouté aux difficultés du gouvernement français, lequel, néanmoins, est résolu à ne rien éviter pour mettre fin à cet état de choses.

On dit que le duc Decazes affirma avec une grande énergie la sincérité de ses dernières déclarations et qu'il ajouta que le gouvernement français est fermement convaincu que cette conduite loyale et judicieuse aura pour effet de calmer l'irritation de l'Allemagne et de mériter l'approbation de l'Europe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

